

EXPO UNIVERSELLE 2025 LE CESER ILE-DE-FRANCE FAVORABLE A UNE CANDIDATURE

6 février 2015 Dans un avis sur saisine du président du Conseil régional adopté le 4 février 2015, le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France se montre favorable à une candidature de la France à l'organisation de l'exposition universelle de 2025. Il souligne les atouts de la région-capitale et les retombées positives pour le territoire francilien.

L'opportunité d'une candidature de la France

L'engagement de l'Etat, de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris en faveur d'une candidature de la France à l'organisation de l'exposition universelle en 2025 est essentiel. Le Ceser considère que ce projet de candidature doit fédérer les pouvoirs publics mais aussi les acteurs économiques et culturels, et au-delà, la société civile et ses représentants, au service d'une même ambition. Le choix du thème sera déterminant car il devra retenir l'attention d'autres pays, susciter leur participation et favoriser l'adhésion de la population.

Le polycentrisme au bénéfice des visiteurs et des Franciliens

Sans en éluder le risque, le Ceser adhère à un projet d'exposition polycentrée, qui ne prévoit pas la construction de pavillons en une unité de lieu mais la mise à disposition des sites patrimoniaux prestigieux d'Ile-de-France et des gares aux délégations étrangères. Cette proposition permet une maîtrise des coûts et la valorisation de l'ensemble du territoire et du patrimoine régional. Le Ceser souhaite néanmoins que quelques signes architecturaux et urbanistiques perdurent. L'accessibilité aux lieux et aux équipements devra être assurée, en lien avec le réseau du Grand Paris Express dont la mise en service complète est prévue en 2025.

Le prix des transports et des entrées devra être maîtrisé pour favoriser l'accès de tous à cet événement culturel mondial.

Des retombées positives pour le territoire francilien

La capacité d'innovation, le foisonnement culturel et la richesse du patrimoine d'Ile-de-France seront valorisés et dynamisés par l'organisation de l'exposition universelle, avec des effets bénéfiques attendus en termes de relance économique et de création d'emplois.

Un effort particulier devra être fait en matière d'hébergement et de logements, notamment en stimulant l'investissement public et privé.

Le Ceser souhaite que la société civile soit associée à chaque étape de la candidature. Si celle-ci est retenue, la Région Ile-de-France devra permettre l'implication des Franciliens dans la mise en œuvre de manifestations en lien avec l'exposition universelle.

CONTACT PRESSE Sarah Le Borgne • sarah.le-borgne@iledefrance.fr • 01 53 85 66 97 / 06 63 51 92 76